



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services déconcentrés

Question écrite n° 122970

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les fortes inquiétudes suscitées par la fusion, actuellement en cours d'expérimentation dans cinq régions, des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et des directions régionales de l'environnement (DIREN). De nombreux agents craignent en effet qu'une logique comptable soit le principal moteur de cette réorganisation administrative et qu'elle ne conduise inéluctablement à une diminution du service rendu au citoyen, notamment en matière de sécurité industrielle. Ils regrettent de plus que les rapports d'évaluation des expérimentations conduites ne donnent aucun élément permettant aux fonctionnaires de se déterminer sur une démarche qui engage leur avenir. Toute modernisation administrative réussie devant obligatoirement passer par l'adhésion des agents des directions concernées, il souhaiterait donc connaître quelles garanties le Gouvernement entend apporter aux fonctionnaires des DRIRE et des DIREN sur ces différents points.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122970

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4368